

Pa'Had David

Vayélekh



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Car, en ce jour, on fera propitiation sur vous, afin de vous purifier ; vous serez purs de tous vos péchés devant l'Éternel. » (Vayikra 16, 30)

L'essence de Kippour, jour le plus saint de l'année, est purificatrice. Pourtant, le pardon n'est pas accordé à tous. Seul celui qui s'est préparé à cette opportunité unique en se repentant pourra en bénéficier. Illustrons cette idée par un exemple. Il

ne suffit pas de placer des vêtements sales dans la machine à laver pour qu'ils en ressortent propres, mais il faut également mettre des produits de nettoyage, choisir le programme adéquat et enclencher le démarrage pour que l'eau coule. Sans ces actes, les habits resteront dans leur état initial.

Par ailleurs, s'ils ont des taches tenaces, on ne pourra se contenter d'un lavage classique, mais on devra les donner au nettoyage à sec, qui utilise des techniques particulières et des produits très forts. Le prix sera plus coûteux que celui d'un simple cycle de machine à laver.

De même, afin de profiter de l'effet purificateur de Kippour pour nous débarrasser de nos péchés, il nous incombe d'effectuer un travail sur nous-mêmes. Plus nous en avons commis et avons enfreint la parole divine, plus la besogne sera grande et ardue. Le Saint béni soit-Il nous fournit la machine, le jour de Kippour, tandis que nous devons apporter l'eau et le savon, nous repentir pleinement et avec sincérité.

Avant son mariage, le 'hatan est très occupé par divers préparatifs. Il doit contacter un photographe, un traiteur, choisir une salle, un arrangement de fleurs et un beau costume à sa taille. Uniquement après avoir réglé tous ces détails, plus ou moins importants, il pourra, le jour venu, être heureux et serein.

Le Créateur attend de nous que nous nous présentions à Lui, lors du grand jour de Kippour, après nous être préparés spirituellement. C'est la raison pour laquelle Il nous a donné des jours réservés à cet usage, depuis le début du mois d'Éloul, où Il est particulièrement proche de nous, comme il est dit : « Cherchez le Seigneur pendant qu'Il est accessible, appelez-Le tandis qu'Il est proche ! » (Yéchaya 55, 6)

maskil LéDavid

Le repentir ou les produits de nettoyage



et « L'Éternel est proche de tous ceux qui L'invoquent, de tous ceux qui L'appellent avec sincérité » (Téhilim 145, 18).

Celui qui cherche véritablement Dieu et aspire à se rapprocher de Lui y parviendra. Mais, pour Le trouver, il faut Le chercher. Celui qui n'a pas l'intelligence de Le chercher et de profiter du mois d'Éloul pour revenir à Lui aura une deuxième chance de Le faire, durant les dix jours de pénitence.

Le Zohar affirme que, jusqu'à Kippour, la royauté divine n'éclaire pas le monde. Autrement dit, bien qu'à Roch Hachana, nous couronnions l'Éternel, néanmoins, Son royaume ne domine pleinement sur le monde qu'à Kippour. Pourquoi donc ? Car, à Roch Hachana, quand nous couronnons le Saint béni soit-Il, certains individus ne se sont pas encore repentis, leur linge est encore sale. Il se peut qu'ils ne se donneront même pas la peine de le mettre dans la machine ou qu'ils le mettront, mais n'ajouteront pas de détergent ou oublieront d'enclencher le démarrage.

Aussi, l'Éternel nous donne-t-Il dix jours supplémentaires de repentir, de sorte que chacun d'entre nous puisse arriver à Kippour propre de tout péché, avec des vêtements blancs comme la neige. Une fois que tous les membres du peuple juif se seront purifiés de leurs péchés, ils seront en mesure de couronner véritablement le Créateur.

Malheureusement, bien souvent, après le grand éveil ressenti pendant les jours redoutables, nous reprenons nos mauvaises habitudes. Malgré nos promesses de les abandonner à jamais, nous salissons de nouveau notre âme par des péchés. Certes, l'Éternel trouble le Satan durant les jours de repentir, mais si nous fautons après cette période, rien n'empêchera plus ce dernier de mettre en œuvre ses mauvais desseins.

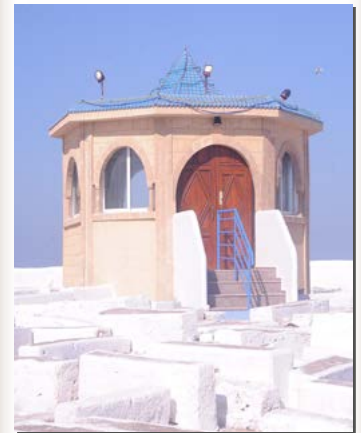
Par conséquent, nous ne pouvons nous suffire d'un seul grand lavage pendant les jours redoutables, mais devons nous purifier sans cesse devant l'Éternel, pour éviter d'en venir à nous tacher de manière irrémédiable. Pussions-nous avoir toujours le mérite d'avoir des vêtements propres comme la neige et briller d'un éclat semblable à celui de la pleine lune !

6 Tichri 5783

1er octobre 2022

1258

Chabbat Chouva



Hilloulot

Le 6 Tichri, Rabbi Israël Toysig

Le 6 Tichri, Rabbi Binyamin Garji

Le 7 Tichri, Rabbi Yaakov Antavi

Le 7 Tichri, Rabbi Mordékhaï de Tolna

Le 8 Tichri, Rabbi Avner Israël Hatsarfati, président du Tribunal rabbinique de Fès

Le 9 Tichri, Rabbi Avraham Avali, auteur du *Maguen Avraham*

Le 9 Tichri, Rabbi Its'hak Zeev Soloveitchik de Brisk

Le 10 Tichri, Rabbi David Kanafo, président du Tribunal rabbinique de Mogador

Le 10 Tichri, Rabbi Chimon Nathan Nata Biderman, l'*Admour* de Lalov

Le 11 Tichri, Rabbi Chlomo Bohbot

Le 11 Tichri, Rabbi Avraham Avich, auteur du *Birkat Avraham*

Le 12 Tichri, Rabbi Israël Yaakov Tsofati

Le 12 Tichri, Rabbi Yéhiel Mikhel de Zwill





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Le pouvoir exclusif des enfants

Pendant les dix jours de pénitence, souligne Rabbi Yaakov Edelstein *zatsal*, nous devons multiplier nos bonnes actions, à l'approche de Kippour. Au nom de Rav Sim'ha Zissel de Kelm, il nous donne un merveilleux conseil permettant de gagner de nombreux mérites en peu de temps, de sorte à faire pencher la balance du bon côté : s'engager à accomplir des *mitsvot*. Car, ces bonnes intentions seront déjà comptabilisées comme des actes.

Ceci corrobore l'interprétation de Rabbénou Yona du verset « Les enfants d'Israël allèrent et firent ce que l'Éternel avait ordonné » (*Chémot* 12, 28). Il s'interroge : l'ont-ils fait immédiatement ? Ils reçurent pourtant l'ordre de prendre un agneau pour le sacrifice pascal le dix du mois. Mais, le seul fait de s'y être engagés leur fut considéré comme un acte effectif. Leur compréhension que telle était la volonté divine et qu'ils devaient s'y conformer était si puissante qu'elle leur fut comptée comme un acte.

En ce qui concerne les dix jours de pénitence, un bon engagement est considéré comme un acte, également au niveau de la récompense. D'après le Tribunal céleste, c'est comme si cet individu avait réellement réalisé de façon concrète l'acte qu'il avait prévu d'entreprendre. En outre, quand on s'engage sincèrement, on y gagne à la fois dans ce monde et dans le suivant – « Car elles sont la vie », dans ce monde « et la prolongation de nos jours », dans le suivant.

Dans un cours prononcé le premier soir des *séli'hot*, le Maguid de Douvna s'adressa une fois ainsi aux enfants, également rassemblés à la synagogue : « Chers enfants ! Nous avons besoin de votre aide. Vous devez nous faire passer jusqu'au portique intérieur, pour que nos prières arrivent derrière la cloison. » Fidèle à son habitude, il illustra cette idée par une parabole. Un père et son jeune fils rentraient chez eux quand ils eurent l'impression que des brigands les poursuivaient. Aussi se mirent-ils à courir pour leur échapper, se disant : « Nous arriverons rapidement à la maison, nous y rentrerons et fermerons la porte à clé. » Cependant, quand ils arrivèrent à destination, ils trouvèrent le portail extérieur de la cour fermé.

Le père chercha la clé, mais en vain. Les brigands approchaient de plus en plus. Le temps pressait. Le père poursuivit ses recherches, mais toujours rien. Soudain, sur le côté, il aperçut une petite fenêtre, par laquelle seul un enfant pouvait passer. Toutefois, elle était située en hauteur. Le père dit à son fils : « Pendant toute la route, je t'ai pris sur mes épaules quand tu étais fatigué. Maintenant, c'est toi qui vas nous sauver ! Monte sur mes épaules, attache-toi bien, rentre par la fenêtre et, de là, ouvre le portique. »

L'enfant répondit : « J'ai peur... » Le père reprit : « Sois courageux, accroche-toi bien fort et ne tombe pas ! Notre vie dépend de toi. » L'enfant obéit et réussit sa mission, sauvant sa vie et celle de son père.

Nous sommes dans une situation similaire. Les portes du ciel sont fermées, mais il existe quelques lucarnes étroites, à travers lesquelles les adultes ne peuvent pas passer, car, avec les années, ils se sont chargés de péchés. Par contre, les jeunes enfants, encore purs, peuvent s'y faufiler.

« Mes chers enfants, reprit le Maguid. Ayez les intentions requises au moment des *séli'hot*, récitez les treize attributs de Miséricorde avec ferveur, éveillez la Miséricorde divine en notre faveur. Vous détenez beaucoup plus de pouvoir d'action que nous autres, les adultes. Vous seuls êtes capables d'ouvrir les portes de fer de l'intérieur ! »



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées parle Gaon
et TsadikRabbi David
'Hanania Pinto chelita

Progresser encore dans la proximité divine

Une des années où je me trouvais à New York entre Roch Hachana et Kippour, comme à mon habitude, un Juif vint me raconter le miracle qui était arrivé à sa fille.

Après de nombreuses années d'attente pour avoir un enfant, lui et sa femme avaient enfin eu le mérite de mettre au monde une fille. Un jour, alors qu'elle avait deux ans, ils étaient assis autour de la table pour déjeuner quand, soudain, ils remarquèrent qu'elle avait disparu.

Ils la cherchèrent rapidement dans leur maison, puis comprirent que le pire était arrivé : ils retrouvèrent son corps flottant à la surface de leur piscine. Le père s'empressa de la sortir de l'eau, mais elle avait perdu connaissance, le pouls ne battait plus et la respiration était arrêtée. Le SAMU, appelé d'urgence, arriva rapidement sur place. On tenta de la ranimer, mais en vain, si bien qu'on la déclara morte et la couvrit d'un drap.

Les parents, choqués et le cœur brisé, ne baissèrent pas les bras et, avec le peu de forces qui leur restait, se mirent à implorer le Tout-Puissant. Leurs cris, émergeant du fond de leur cœur, retentirent au loin et effrayèrent leurs voisins. Nul ne resta insensible à ce spectacle affligeant et tous se joignirent à leurs supplications envers l'Éternel de rendre la vie à la fillette.

Le miracle ne tarda pas à venir. De manière tout à fait inopinée, des signes de vie se manifestèrent : le drap commençait à bouger. Les médecins n'en crurent pas leurs yeux. Mais ils s'empressèrent de refroidir l'émotion de tous les assistants, leur affirmant qu'il était trop tôt pour se réjouir. Ils expliquèrent que même si la fillette survivait, il y avait de fortes chances que son cerveau soit endommagé, en raison du manque d'oxygène lors de la noyade. Il était donc très probable qu'elle soit complètement handicapée.

On l'emmena d'urgence à l'hôpital, où elle subit des examens minutieux pour diagnostiquer son état. Or, il s'avéra qu'elle était en parfaite santé ! Le bonheur des parents ne connut pas de limite. Ils ne cessèrent de remercier et de louer le Saint béni soit-Il, qui avait littéralement rendu la vie à leur fille.

Le père poursuivit son incroyable histoire en me racontant qu'au moment où il avait imploré Dieu du fond du cœur et L'avait supplié de sauver sa chère fille, il avait ressenti une proximité toute particulière avec Lui. En ces instants critiques qui lui semblèrent une éternité, il avait ressenti de manière palpable que seul l'Éternel peut envoyer le salut et que nous ne pouvons que nous reposer sur notre Père céleste.

En entendant son récit, je me dis : « Si cet homme avait conservé l'ascension spirituelle à laquelle il avait alors accédé et avait entretenu son lien étroit avec le Créateur, il est certain qu'il serait parvenu à un niveau sublime dans son service divin et aurait pu atteindre le summum. » Tel est d'ailleurs le devoir de tout homme : dès qu'il a le mérite de se rapprocher du Saint béni soit-Il, il lui incombe de renforcer encore davantage cette proximité.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

La Torah, plus chère que tous les sacrifices

L'essentiel du repentir consiste à s'engager à réserver une plage horaire à l'étude, sans jamais manquer un seul jour. Le mérite de la Torah apporte à l'homme l'expiation de ses péchés.

Heureux celui qui se voue jour et nuit à l'étude ! En effet, même ses plus graves transgressions lui seront pardonnées. Nos Sages (*Yalkout Chimoni, Hochéa*) vont jusqu'à dire : « Le Saint béni soit-Il affirme : "Votre étude de la Torah M'est plus chère que tous les sacrifices de la Torah et que tous ceux apportés par le roi Chlomo." » De même, ils soulignent : « Ils ne sont pas absous par les sacrifices et les offrandes, mais ils le sont par la Torah. » (*Roch Hachana* 18a) Heureux celui qui se consacre à l'étude et procure de la satisfaction à son Créateur !

Dans la même veine, nous lisons (*Vayikra Rabba* 25) : « Il est écrit : "Elle est un arbre de vie pour ceux qui s'en rendent maîtres." Rav Houna commente : "Si un homme trébuche en commettant de graves péchés, qui le rendent passible de mort d'après le jugement céleste, que peut-il faire pour vivre ? S'il avait l'habitude d'étudier une page, il en étudierait deux et, s'il avait l'habitude d'étudier un chapitre de Michna, il en étudierait deux." »

J'ai trouvé une allusion à cette idée dans le verset se référant à Kippour : « Car, en ce jour, on fera propitiation sur vous afin de vous purifier ; vous serez purs de tous vos péchés devant l'Éternel. » Les initiales des trois premiers mots, *ki bayom hazé*, équivalent numériquement au terme *za'h*, pur. Comment peut-on accéder à la pureté et être dénué de toute faute ? Grâce à « *hazé* », de même valeur numérique que le mot *tov* (bien), qui se réfère à la Torah, comme il est dit : « Car Je vous donne de bonnes leçons, n'abandonnez pas Ma Torah. » (*Michlé* 4, 2) Quiconque étudie la Torah et, parallèlement, se repent se verra absous ; débarrassé de ses péchés, il accèdera à un sublime niveau de pureté.

D'après les ouvrages saints, le Satan ne domine pas le jour de Kippour et aucun ange n'a le droit d'accuser le peuple juif. Celui qui tenterait de se lever contre ce dernier pour entraver son repentir serait immédiatement repoussé par D.ieu, qui accepte alors avec amour le repentir de Ses enfants.

LE CHABBAT

Lois relatives au Kidouch



1. Le *Choul'han Aroukh* (170, 16) tranche : « Il ne donnera pas à autrui à boire de la coupe dans laquelle il a bu, à cause du danger. » En effet, ce dernier pourrait être dégoûté, mais, gêné de refuser, se forcer à boire malgré tout, ce qui constituerait un danger de vie (*Michna Béroura* 37). C'est pourquoi on ne donnera pas sa coupe à son prochain, sauf sur sa demande.

2. Quand on récite le Kidouch pour les membres de sa famille, on ne fait pas attention à cela, car nul n'est indisposé par cette habitude. Mais, lorsqu'on a des invités ou même ses gendres ou belles-filles, on veillera à prendre cette précaution. Celui qui récite le Kidouch à la fin de l'office du *nets* ne fera pas passer sa coupe aux assistants. Avant de commencer, il donnera à chacun d'entre eux un peu de vin dans un verre, qu'ils boiront à la fin de sa récitation. S'ils tiennent à boire le vin sur lequel le Kidouch a été récité, il en versera un peu de sa coupe dans leur verre.

3. Celui qui écoute le Kidouch et parle avant d'avoir goûté du vin est quitte de l'obligation du Kidouch, mais doit réciter la bénédiction *haguéfen* avant de boire le vin.

4. Celui qui n'a pas la possibilité d'avoir du vin pour Kidouch le prononcera sur du pain. De quelle manière ? Il procédera à l'ablution des mains, avec la bénédiction. Puis il prendra les deux pains et dira « Ce fut le sixième jour. Ainsi furent terminés les cieux et la terre, avec tout ce qu'ils renferment (...) ». Ensuite, il récitera la bénédiction de *hamotsi* et poursuivra le Kidouch en récitant celle de « qui nous a sanctifiés par Ses *mitsvot* (...), béni sois-Tu, Éternel, qui sanctifies le Chabbat ». Il coupera alors le pain et en mangera un morceau.

5. Celui qui n'a ni vin ni pain en sa possession ne pourra pas réciter le Kidouch sur une autre boisson alcoolisée ou sur un pain fait à partir de farine de pommes de terre ou encore sur un fruit, par exemple. Mais il comptera sur le Kidouch récité au cours de la prière et, pendant la *amida*, complètera la phrase « Tu l'as appelé le plus agréable des jours, en souvenir de la création du monde », en ajoutant « et en souvenir de la sortie d'Égypte ». De cette manière, il aura le droit de manger et ne devra pas rester à jeun, faute d'avoir récité le Kidouch sur du vin. Celui qui, par erreur, a récité le Kidouch sur un pain à base de fécule ou sur un fruit, et auquel on apporte ensuite du vin ou du pain récitera une nouvelle fois le Kidouch.

6. Du verset « Tu appelleras le Chabbat un délice » (*Yéchaya* 58, 13), nos Maîtres déduisent que la lecture du Chabbat, c'est-à-dire le Kidouch, doit être faite à l'endroit de la délectation, c'est-à-dire du repas. En d'autres termes, il nous incombe de réciter le Kidouch à l'endroit où l'on mange, le soir comme le matin, cela faisant partie du respect dû au Kidouch. C'est pourquoi celui qui récite ou écoute le Kidouch et va prendre son repas dans une autre maison n'est pas quitte de la *mitsva* du Kidouch, qu'il devra réciter une deuxième fois avant le repas.

7. Le repas qui suit le Kidouch et nous acquitte de cette obligation ne doit pas forcément se composer de pain. Il suffit de boire un *réviit* [81 grammes] de vin ou de jus de raisin ou de manger un *kazaït* [27 grammes] de gâteau ou d'un plat composé d'une des sortes de céréales. [Mais le riz ou des fruits ne sont pas considérés comme un repas.] Aussi, celui qui a récité le Kidouch ou ceux qui l'ont écouté, s'ils ont bu un *réviit* ou mangé un *kazaït*, ont le droit de prendre leur repas dans une autre maison.



en souvenir du JUSTE

**Rabbi
Yéhoua
Leib
Ashlag
zatsal**

Rabbi Yéhoua Leib Ashlag, connu sous le nom de Baal Hassoulam, son œuvre grandiose sur le Zohar, naquit à Likova, en Pologne. Il apprit essentiellement la Torah auprès de ses Maîtres de la *Yéchiva* de Gour, localisée à Varsovie.

Dès sa jeunesse, il fut attiré par la sagesse de la kabbale. On raconte que, jeune enfant, il cachait des feuilles du Zohar et des écrits du Ari zal à l'intérieur de ses livres de Guémara. Plus tard, il prôna la nécessité d'étudier le Zohar dans les *Yéchivot* de Pologne et rencontra même des Rabbanim et des *Admourim* pour leur demander de réserver un moment à cette étude dans leurs *Yéchivot*. Cependant, il se heurta à leur refus.

Après une courte période où il fut nourri et logé par son beau-père, à Porissov, il alla s'installer à Varsovie, où il reçut l'ordination rabbinique et remplit les fonctions de juge et de décisionnaire durant seize ans. Au cours de cette période, il rencontra un homme connu comme un marchand, mais qui était

en réalité un grand kabbaliste. Dans ses écrits, Rav Ashlag le nomme « Mon saint Maître *zatsal* ». Il apprit de lui la kabbale et, lorsqu'il décéda, il assista à son enterrement.

Après le décès de son Maître, il décida de partir en Terre Sainte, projet qu'il réalisa le 16 Tichri 5682. Lorsqu'il apprit l'existence d'une *Yéchiva* de kabbalistes à Jérusalem, la *Yéchiva* Beit-El, il s'installa dans la vieille ville de Jérusalem. Selon le témoignage de son petit-fils, Rav Sim'ha Ashlag, dès l'époque de la Première Guerre mondiale, son grand-père s'affligeait à l'approche des hostilités et de la destruction imminentes. Il mit en garde contre le redoutable danger de la Shoah guettant le peuple juif en Europe.

En Israël, il arriva dans le plus grand dénuement. Toutefois, il ne voulait pas tirer profit de son ordination rabbinique. Aussi trouva-t-il son gagne-pain dans la préparation des peaux, desquelles il faisait des parchemins pour l'écriture de *sifré Torah* ou de *mégilot*, ainsi que dans la confection de savons, à l'aide d'une machine à savon ramenée de Pologne. Mais, très rapidement, il devint célèbre pour son érudition en Torah et fut nommé Rav et décisionnaire du quartier de Guivat Chaoul, à l'extérieur des murailles.

En 5686, il voyagea à Londres, où il rédigea ses premiers ouvrages, *Panim Meïrot* et *Panim Masbirot* sur l'œuvre *Ets 'Haïm* du Ari zal. Il resta dans cette ville pendant environ un an et demi, durant lesquels il ne sortit pas du tout de chez lui, se consacrant pleinement à l'écriture de ces commentaires. Ceux-

jusque-là, aucun commentaire si systématique, présentant une méthode avec des principes clairs, n'avait encore paru sur le *Ets 'Haïm*.

En 5693, il commença à écrire son œuvre monumentale de plus de deux mille pages, comprenant seize volumes, rassemblant tous les écrits du Ari zal, le *Talmoud Esser Séfirot*. Ce recueil les compile, non pas selon la date de leur rédaction, mais d'après un ordre logique facilitant leur compréhension.

En 5703, Rav Ashlag entama son célèbre commentaire sur le Zohar, Hassoulam. Il y consacra toutes ses journées, s'attendant à la tâche dix-huit heures par jour avec un immense sacrifice, qui lui coûta cher tant au sens propre que sur le plan de sa santé. Il affirmait que, grâce à ce commentaire, on pourrait désormais étudier le Zohar comme on étudie le *'houmach* avec Rachi. Il dit également que cent cinquante ans après la parution de son ouvrage, les enfants l'étudieraient au Talmud-Torah.

Après qu'il eut achevé la rédaction de son œuvre, son état de santé commença à se dégrader de plus en plus. Sentant sa fin approcher, il organisa un dernier voyage à Tsfat et à Méron en compagnie de ses disciples, pour lesquels il prépara un grand repas. Nul d'entre eux ne comprit qu'il s'agissait en réalité de leur repas d'adieu avec leur Maître.

Le jour de Kippour de l'année 5715, il enjoignit d'avancer la prière de deux heures. Lorsque le ministre officiant prononça les mots « Je le rassasie de longs jours et le fais jouir de Mon salut », Rav Ashlag rendit au Créateur son âme pure, qui rejoignit son creuset originel.

Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !